



## APPEL A PROJET

### Solidarité numérique intergénérationnelle

#### CONTEXTE

Cet appel à projet est lancé conjointement par Malakoff Humanis et la Fabrik à Projets, plateforme de soutien aux initiatives de développement social local sur le territoire de Lens-Liévin.

La « solidarité numérique intergénérationnelle » cherche à désigner l'ensemble des actions qui visent à permettre aux seniors et aux personnes qui les entourent de rompre un isolement (social ou relationnel) dû à l'exclusion numérique.

L'exclusion numérique, les difficultés ou absence d'accès ou d'utilisation d'internet ou de l'outil numérique, se traduit aujourd'hui par une réelle fracture entre les publics et leurs pratiques. A l'ère du passage au tout numérique accéléré par la crise sanitaire, avec une dématérialisation de nombreuses démarches d'accès aux droits mais aussi aux liens sociaux, les personnes âgées sont particulièrement victimes de cet isolement, faute d'acculturation progressive aux outils. En effet, d'après une étude de 2018 des Petits Frères des Pauvres, 27% des 60 ans et plus n'utilisent pas du tout internet. Cette exclusion touche particulièrement les plus de 80 ans et les personnes les plus précaires<sup>1</sup>.

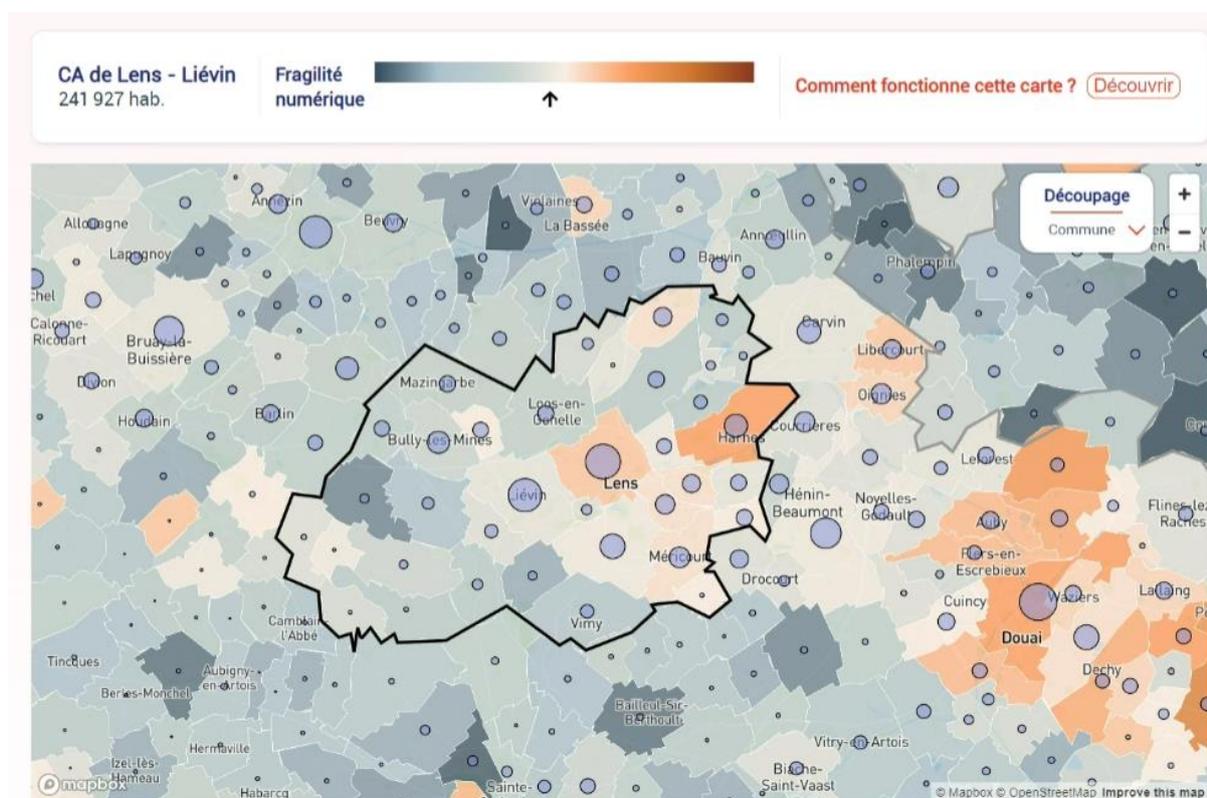
Face à cette situation d'éloignement du numérique, les aidants proches (familiaux, amicaux, de voisinage) de ces personnes âgées déjà isolées sont les premiers assistants numériques :

---

<sup>1</sup>[https://www.petitsfreresdespauvres.fr/media/332/download/2018\\_10\\_01\\_Rapport\\_exclusion\\_numerique\\_personnes\\_agees\\_pfP.pdf?v=2&inline=1](https://www.petitsfreresdespauvres.fr/media/332/download/2018_10_01_Rapport_exclusion_numerique_personnes_agees_pfP.pdf?v=2&inline=1)

42% des 60-69 ans et 43% des 70 ans et plus ont pour premier réflexe de se tourner vers eux en cas de difficulté sur le numérique<sup>2</sup>.

L'outil d'identification des fragilités numériques Mednum, en lien avec un ciblage de la population des bénéficiaires Malakoff Humanis, permet d'identifier que le territoire de la CALL (Communauté d'Agglomération de Lens Liévin) a une population importante de seniors éloignés du numérique.



Source : LA MEDNUM – outils seniors pour Malakoff Humanis

Le territoire de Lens Liévin est porteur de nombreuses initiatives innovantes mises en œuvre par un foisonnement d'acteurs divers. A ce titre, le Festival de l'Inclusion Numérique, le Fest'Inc qui a eu lieu en mars 2023 a permis de recenser et de mettre en lien de nombreux acteurs œuvrant à l'accès au numérique pour toutes et tous.

<sup>2</sup> CREDOC, Baromètre du numérique 2018



Dans la continuité du festival, un consortium d'acteurs porte aujourd'hui le projet d'organiser une Maker Faire Inclusive au premier semestre 2025 sur le territoire. Une Maker Faire est un temps de rencontre (forum, ateliers) des créateurs et créatrices d'un territoire, toutes catégories confondues. L'idée d'une Maker Faire inclusive est de mettre en lumière et faire des liens entre les initiatives astucieuses et Do It Yourself autour de l'inclusion. Les lauréats de l'appel à projets se verront invités à participer et à présenter leurs projets à l'occasion de la Maker Faire Inclusive.

Cet appel à projets entièrement pensé en collaboration entre Malakoff Humanis et les acteurs de la Fabrik à Projets est le fruit de plusieurs années de travail conjoint avec l'Uriopss qui assure l'animation de la Fabrik à Projets et qui bénéficie du soutien de Malakoff Humanis sur divers projets.

### **1. Malakoff Humanis**

Malakoff Humanis est le premier groupe de protection sociale de France. Sa raison d'être : « Innover sans cesse au service de l'humain et en faire toujours plus pour protéger et accompagner nos clients Entreprises, salariés et retraités. »

Paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis met sa performance au service de l'utilité sociale et consacre chaque année 153 millions d'euros à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale.

L'Action sociale du groupe Malakoff Humanis a vocation à soutenir et accompagner ses entreprises adhérentes, leurs salariés et les seniors au travers d'aides, de soutien, de services et d'actions innovantes.



En complément des aides aux personnes et au secteur du handicap, Malakoff Humanis soutient également les start-ups et associations qui agissent sur les enjeux du bien vieillir et des aidants.

## 2. La Fabrik à Projets

La plateforme de soutien aux initiatives de développement social intervient pour promouvoir les idées locales, qu'elles soient portées par des habitants et/ou par des associations.

Elle réunit tous les mois des porteurs de projets, des salariés et des bénévoles, des associations volontaires engagées sur le terrain et des administrations, qui apportent un soutien, un accompagnement et des conseils aux initiatives présentées lors des réunions.

Au-delà de l'appui aux projets, la plateforme est un lieu de partage et de mise en lien entre les acteurs du territoire.

Elle trouve son origine dans le souhait d'un foisonnement d'acteurs du territoire qui souhaitent activement soutenir l'émergence de projets qui concourent au développement des solidarités locale et du pouvoir d'agir des habitants.

## ELEMENTS DE CADRAGE DE L'APPEL A PROJET

### 1. Objet

Il est attendu des projets proposés qu'ils s'inscrivent dans une **démarche de co-construction avec les personnes directement bénéficiaires** : initiative des citoyens, ateliers de concertation ou d'écriture du projet...

Cette condition cherche à inscrire les projets dans un processus de développement social local et de réponse aux besoins réels des personnes concernées.

Les projets pouvant être retenus dans le cadre du présent appel à projets sont :

- **Les actions intergénérationnelles en faveurs des seniors et/ou des aidants favorisant le lien social et l'inclusion**

Les financements alloués dans le cadre de l'appel à projets doivent contribuer au développement du maintien du lien social et des échanges entre les différentes générations. La mixité des âges conduit à la création de lien et de solidarité entre les générations et créer ainsi des relations privilégiées entre jeunes/seniors/personnes en situation de handicap/aidants familiaux et vont favoriser la compréhension mutuelle et le partage réciproque.

Ces projets doivent venir en réponse à un besoin identifié et lié aux seniors et/ou aux aidants

Les projets éligibles sont ceux dont l'objectif est de :

- Lutter contre l'isolement des seniors et personnes en situation de handicap,
- Encourager le développement du lien social,
- Favoriser l'innovation sociale,
- Améliorer la qualité de vie des seniors et/ou aidants familiaux
- Lutter contre la fracture numérique

A titre d'exemple, les projets portant sur les thèmes suivants pourront être retenus :

- Partage de savoirs et savoir faire
- Accès à la culture par le numérique
- Pratiques artistiques par le numérique
- Mobilité-Transport/Prévention routière et autre
- *Création de rencontres et de liens interpersonnels (intergénérationnels ou pas) par le numérique*

- **Les projets facilitants l'autonomie numérique et l'accès aux droits**

Les financements alloués dans le cadre de l'appel à projets doivent contribuer au soutien de

l'autonomie numérique et à la lutte contre l'illectronisme en facilitant et vulgarisant l'usage des outils numériques et ainsi permettre l'accès aux droits des seniors et/ou des aidants familiaux.

Ces projets doivent venir en réponse à un besoin identifié sur le territoire.

Ces projets doivent apporter un soutien ou travailler en lien avec les structures locales existantes œuvrant à l'accès aux droits des publics en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap.

Les projets éligibles sont ceux dont l'objectif est de :

- Faciliter les démarches administratives numériques
- Accompagner les seniors à la conduite du changement « Tout numérique »

A titre d'exemples, les projets portant sur les thèmes suivants pourront être retenus :

- Premiers pas vers le digital
- Assistance et aide administrative numérique
- Accompagnement numérique après orientation d'un dispositif local et/ou travailleur social, dans un principe de subsidiarité avec l'offre d'accompagnement existante.

- **Les projets innovants**

Dans le champ spécifique de l'action sociale, l'innovation peut être liée au contexte géographique et à l'adaptation de ce qui existe sur un territoire mais qui n'a jamais été mis en place en Hauts-de-France.

Sont également considérés comme innovants les projets valorisant l'utilisation de nouvelles technologies, de nouvelles pratiques, de nouveaux services... afin de répondre au mieux aux besoins des seniors et/ou des aidants.

A titre d'exemple, les projets portant sur les thèmes suivants pourront être retenus :

- Ateliers inclusions numériques innovants

- Applications web : outils facilitant l'accès aux droits/mobilité/loisir/lien social via le numérique
- Evènements /Temps forts
- Plateformes, communautés humaines sociales

## 2. Structures porteuses éligibles et territoires d'intervention

Les structures éligibles à cet appel à projets sont :

- Associations
- CCAS
- Centres sociaux
- Plateformes de Répit
- Etablissements d'enseignement
- ESMS
- Entreprises de l'ESS

Cette liste n'est pas exhaustive.

Une attention privilégiée sera portée aux projets :

- mobilisant plusieurs acteurs,
- essaimables sur d'autres territoires
- couvrant des zones rurales, semi rurales ou QPV
- favorisant la mixité et l'inclusion

## 3. Public cible

Les projets financés par Malakoff Humanis s'adressent à l'ensemble des seniors, personnes en situation de handicap et aidants familiaux résidant sur le territoire de la CALL ou en proximité directe.

Attention, une attention particulière sera accordée aux projets à dimension inclusive **et** intergénérationnelle.

#### 4. Modalités de financement

Le montant des financements affectés à cet appel à projets est de 13 000 € :

- Lauréat du projet **Actions intergénérationnelles favorisant le lien social (3000 € à 4000 €)**
- Lauréat du projet **Autonomie numérique et accès aux droits (3000 € à 4000 €)**
- Lauréat du projet **Innovation (4000 € à 6000 €)**

**Le jury s'accorde le droit de répartir l'enveloppe suivant la portée du projet et de la réponse apportée aux besoins du territoire.**

Les projets présentés par les porteurs de projets devront mentionner les co-financements envisagés. Une attention particulière sera portée aux projets en recherche de co-financement mais le critère de co-financement n'est pas obligatoire.

## Procédure d'appel à projets

### 1. Modalités de consultation de l'avis d'appel à projets et informations complémentaires

L'avis d'appel à projets est diffusé

- sur le site internet de l'URIOPSS Hauts-de-France : <https://www.uriopss-hdf.fr>
- sur le site internet Appel à Projets <https://www.appelaprojets.org/>

Les candidats peuvent solliciter des compléments d'informations par voie électronique uniquement à l'adresse suivante : [aap.fabrik@gmail.com](mailto:aap.fabrik@gmail.com)

Les candidatures seront à envoyer à cette même adresse.

### 2. Modalités de sélection des projets

Les conditions à remplir pour être éligible à l'appel à projets sont :

- des conditions de forme : dépôt d'un dossier complet comprenant l'ensemble des pièces à fournir avant la date limite de dépôt des dossiers. Un formulaire-type est à disposition, téléchargeable directement sur le site de l'Uriopss <https://www.uriopss-hdf.fr> et sur le site Appel à Projets <https://www.appelaprojets.org/>
- des conditions de fond : respect des éléments de cadrage du projet susmentionnés

Les projets seront sélectionnés selon les critères suivants :

- l'implantation territoriale (CALL et proximité directe),
- capacité de mise en œuvre du projet sur l'année 2024-2025,
- la qualité et la pertinence des partenariats existants,
- situation financière saine et stable,
- identification du besoin local,
- co-construction et/ou concertation du projet avec au moins une partie des publics cibles,
- accessibilité des publics cibles,
- pertinence du projet : impacts attendus en termes de soutien des publics cibles,
- la faisabilité du projet : adéquation des moyens aux objectifs,
- la qualité du dispositif d'évaluation,
- en fonction du projet, la réflexion sur un modèle économique permettant d'inscrire le projet dans la durée,
- la valorisation et la communication autour du projet.

Les critères d'exclusion sont les suivants :

- des actions à destination des professionnels
- des actions qui excluraient le public senior



Les projets dont le dossier aura été déclaré complet feront l'objet d'un examen par le jury. Ce jury sera composé de représentants de la Fabrik à projets Lens-Liévin, Malakoff Humanis et de l'AFERTES.

La décision finale revient à la Fabrik à Projets, Malakoff Humanis et à l'AFERTES.

Les résultats de l'appel à projets seront mis en ligne sur le site internet de l'URIOPSS Hauts-de-France. Une cérémonie de remise des prix aura lieu à la fin de l'année 2024 et un temps de valorisation des projets est prévu lors de la Maker Faire Inclusive du territoire, à la fin du premier semestre 2025.

### 3. Délais et modalités de dépôt des candidatures

L'ouverture de dépôt des candidatures est fixée au **21 février 2024**. Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature complet par voie électronique avec accusé de réception à l'adresse suivante : [aap.fabrik@gmail.com](mailto:aap.fabrik@gmail.com)

**La date limite de réception des dossiers est fixée au 28 juin 2024 inclus.**

### 4. Calendrier prévisionnel

- **21 février 2024** : Communication et ouverture de l'appel à projets
- **28 juin 2024 (inclus)** : Clôture de l'AAP
- **Été 2024** : Examen et pré sélection des projets par Malakoff Humanis et La Fabrik
- **Fin septembre 2024** : Jury de sélection
- **Octobre 2024** : Information aux lauréats
- **Dernier trimestre** : Cérémonie de remise des prix
- **Courant 2024/2025** : Suivi des projets lauréats
- **Premier semestre 2025** : Valorisation des projets lors de la Maker Faire Inclusive